



La Ministre

Cotonou, le 21 mai 2026

N°624/MIC/DC/SGM/DDI/SA

COMMUNIQUE

La Ministre de l'Industrie et du Commerce communique :

Il est constaté que des concentrés de tomates en boîtes de marque LEADER, RICHFUL et TOP PREMIER non conformes aux normes en vigueur en République du Bénin sont mis sur le marché national. La consommation de ces produits pourrait constituer un risque de santé pour les populations.

A cet effet, la commercialisation des produits sus-indiqués sur le marché est rigoureusement interdite. Tous les importateurs, distributeurs, détaillants et autres opérateurs économiques sont tenus de procéder, dès publication du présent communiqué, au retrait immédiat desdits produits des circuits de distribution et points de vente.

Aussi, les populations sont-elles invitées à s'abstenir de consommer les concentrés de tomates en boîtes concernés.

Par ailleurs, les dispositions nécessaires sont prises par les services compétents de l'Etat pour renforcer la surveillance du marché afin d'empêcher l'entrée et la distribution de ces produits sur le territoire national.

Tout contrevenant à la présente mesure s'expose aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur au Bénin.

Pour la Ministre et P.O.
Le Secrétaire Général Adjoint du Ministère
Le Secrétaire
Général Adjoint
Kocou Zéphirin POGNON

Vu
Bon à diffuser

Alimatou Shadiya ASSOUMAN

Copie : MAEP, MEF (ATCR)